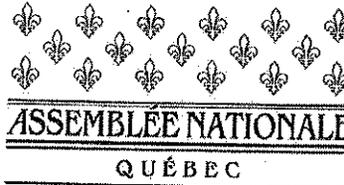


Déposé le : 2013.10.29

No. : CCE-035

Secrétaire : Rampalli



Secrétariat des commissions
Commission des institutions

Le 8 mai 2013

Monsieur François Renaud
Président
Conseil interprofessionnel du Québec
550, rue Sherbrooke Ouest
Tour Ouest, bureau 890
Montréal (Québec) H3A 1B9

Objet : Projet de loi n° 17

Monsieur le Président,

Il a été porté à notre attention que le Conseil interprofessionnel du Québec, par le biais de son compte officiel sur le réseau social Twitter, a tenu les propos suivants en lien avec les travaux de la Commission des institutions à l'occasion de l'étude détaillée du projet de loi no 17, Loi modifiant le Code des professions en matière de justice disciplinaire :

« CIQ@Professions_QC
Reprise de commission parlementaire PL 17 sur la justice disciplinaire.
@LiberalQuebec poursuivra-t-il son obstruction? #assnat #polqc »

Permettez-moi par la présente de vous aviser qu'il est inadmissible que de tels propos partisans soient tenus par un organisme qui devrait faire preuve de neutralité politique. Cette intervention déplacée pourrait nuire au déroulement constructif des travaux de la Commission.

Dans ce cas précis, je peux vous assurer que l'ensemble des parlementaires, tous partis confondus, souhaitent le bon déroulement des travaux parlementaires et sont déterminés à travailler de concert à la bonification du projet de loi, au bénéfice de la population du Québec.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent au sein de votre organisme et de nous informer des suites qui seront apportées à la présente afin que de tels événements regrettables puissent être évités.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président de la Commission,

Luc Ferland